

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2619

24 septembre 2015

SOMMAIRE

Ancelux S.à r.l.	125704	Global Viewcomp Holdings S.à r.l.	125678
Caradise FWI SC	125675	Go North S.A.	125706
Cork Supply Group S.à r.l.	125678	Goodman Mikado Logistics (Lux) S.à r.l.	125705
Feel Hotels LuxCo S.à r.l.	125707	Greenfinch Capital Management S.A.	125706
Fis Sàrl	125666	Greenfinch Capital Management S.A.	125707
Foodco Debt S.à r.l.	125666	Greenfinch Global Invest Fund, S.C.A., SI- CAV-FIS	125707
Foodco S.à r.l.	125706	GreenOak UK Secured Lending S.à r.l.	125678
Gamma 2011 S.A., SPF	125703	Griffin Holdco II S.à r.l.	125678
Ganymede Luxco II S.à r.l.	125675	Griffin Holdco II S.à r.l.	125692
Ganymede Luxco I S.à r.l.	125675	Griffin Holdco S.à r.l.	125692
Garage Serge Jorge Sàrl	125703	Griffin Holdco S.à r.l.	125693
Garnisseur d'Autos Mosar S.à r.l.	125704	GRI Global Realty Investment S.A.	125711
Gassia S.A.	125704	Grupo Wal-Mart S.à r.l.	125693
Gazprom ECP S.A.	125675	Guardian Europe S.à r.l.	125693
GDF SUEZ LNG Holding S.à r.l.	125704	Haas TCM of Luxembourg 4 S.à r.l.	125712
GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l.	125705	Highbridge Mezzanine Partners Institutional Lux S. à r.l.	125712
Gennx Salford Luxembourg Holdings S.à r.l.	125705	IDJ S.à r.l.	125677
German Retail Fundco S.à r.l.	125675	Immo Finland S.à r.l.	125694
German Retail Luxco S.à r.l.	125677	Lux Rent A Car	125712
GFC Capital S.à r.l.	125705	Nsearch S.A.	125708
Gladius 1	125677	OI-Cosmetic 2 S.A.	125693
GLN Investment	125706	Prime Paris Portfolio S.A.	125666
Global Impact Funds S.C.A., SICAR	125677		

Fis Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.275.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/07/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015131701/12.

(150142013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Foodco Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 169.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier

Gérant

Référence de publication: 2015131706/11.

(150141787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Prime Paris Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 199.053.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth of July,

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Paris Premier Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.137,

represented by Raphaëlle Marcel, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of power of attorney given on 23 July 2015.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a public limited liability company (société anonyme) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a public limited liability company (the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Name. The name of the Company is “Prime Paris Portfolio S.A.”

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors (as defined hereafter).

3.4. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision,

however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

3.5. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may establish branches or offices of representation in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies").

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by one thousand two hundred forty (1,240) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

Art. 7. Shares.

7.1. Each Share is entitled to one vote. The Shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing a single Share or certificates representing two or more Shares.

7.2. The Shares may be in registered or bearer form at the option of the Shareholder.

7.3. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, purchase its own Shares.

7.4. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 8. Management.

8.1. The Company may be managed by one director (the “Sole Director”), whether Shareholder or not, as long as it has a sole Shareholder. In case there are several Shareholders, the Company shall be managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether Shareholders or not (the “Board of Directors”, each member individually, a “Director”). The Directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

8.2. The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Meeting of the board of directors.

9.1. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

9.2. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two Directors so request. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail, or letter another Director as his proxy.

9.4. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the Directors present either in person or by proxy at such meeting.

9.5. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone and videoconference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

9.6. In case of urgency, written resolutions signed by all the members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

9.7. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by the chairman or any Director or by any person nominated during a meeting of the Board of Managers.

9.8. In case of a Sole Director, the resolutions of the Sole Director shall be documented in writing.

Art. 10. Powers.

10.1. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors.

10.2. The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of its Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the person in charge of the daily management of the Company, as far as the daily management is concerned, unless special decisions have been taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors pursuant to article 11 of the Articles.

10.3. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Sole Director or by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

10.4. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the Law.

Art. 11. Delegations.

11.1. The Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, whether Directors or not.

11.2. He/it may also commit the management of a special branch of the Company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether Shareholders or not.

Title IV. - Supervision

Art. 12. Supervision. Except where according to the Law the Company's annual accounts must be audited by an approved independent auditor, the Company's annual accounts shall be reviewed by one or several statutory auditors (unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders) appointed by the general meeting of Shareholders, which will fix their number and its/their remuneration, as well as the term of its/their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. The sole Shareholder shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under Section IV § 5 of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes. In such case and where the term sole Shareholder is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the general meeting of Shareholders used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Shareholder.

13.2. In case there is more than one Shareholder, resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders.

13.3. If all the Shareholders are present or represented and informed of the agenda of the meeting, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

13.5. Each Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by telephone or videoconference or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified, and to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Except as otherwise provided by the Law or the Articles, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at such meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.7. Subject to the terms and conditions provided by the Law, the Articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted with a majority of two thirds (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's corporate capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed by a majority of two third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.8. The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the convening notice on the first Wednesday of February at 3:00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of Shareholders will be held on the next following business day.

Title VI. - Financial year - Allocation of profits

Art. 14. Financial year. The financial year of the Company starts on the first of October and ends on the thirtieth of September of each year.

Art. 15. Allocation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 30 September 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

Paris Premier Properties S.à r.l., prenamed, one thousand two hundred forty Shares 1,240 Shares
TOTAL: one thousand two hundred forty Shares, 1,240 Shares

The Shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by a contribution in cash of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000). The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately 1,700.-euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

2) The number of directors is set at three (3). The following have been appointed as directors:

- Savoie Jeffrey, born on 12 May 1983 in Edmonton (Alberta, Canada), residing professionally at 439, rue St George E1C 1X8 Nouveau-Brunswick, Canada,

- Noullet Alain, born on 2 November 1960 in Berchem Ste Agathe (Bruxelles, Belgium), residing professionally at 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg,

- Higuët Jean-Pierre, born on 23 November 1960 in Couvin (Belgium), residing professionally at 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Their mandate will expire at the annual general meeting of Shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 30 September 2015.

3) The number of statutory auditors is set at one (1). Has been appointed statutory auditor: DATA GRAPHIC S.A., société anonyme, with registered office at 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 42.166.

Its mandate will expire at the general meeting of Shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 30 September 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing party and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet,

Pardevant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Paris Premier Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113.137,

représentée par Raphaëlle Marcel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société anonyme (la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Prime Paris Portfolio S.A.»

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration (tels que définis ci-après).

3.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

3.5. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut constituer des succursales ou des bureaux de représentation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autres, de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées").

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune (les «Actions»). Les détenteurs des Actions sont désignés collectivement comme les «Actionnaires».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée

générale des Actionnaires. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Actions que la Société peut racheter à son/ses Actionnaire(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions à l'/aux Actionnaire(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

Art. 7. Actions.

7.1. Chaque Action donne droit à une voix. Les Actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats représentant une Action ou des certificats représentant deux ou plusieurs Actions.

7.2. Les Actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'Actionnaire.

7.3. La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions.

7.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 8. Administration.

8.1. La Société peut être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique»), Actionnaire ou non, aussi longtemps qu'il y a un Actionnaire unique. Au cas où il y a plusieurs Actionnaires, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, Actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration et chaque membre individuellement, un Administrateur»). Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle.

8.2. Le nombre d'Administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 9. Réunion du conseil d'administration.

9.1. Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres.

9.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités et conditions de convocation.

9.3. Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par fax, courriel ou lettre, un autre Administrateur comme son mandataire.

9.4. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des votes des Administrateurs présents en personne ou par mandataire à telle réunion.

9.5. Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visio conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

9.6. En cas d'urgence, des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront la même validité et le même effet que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

9.7. Le procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration est signé par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par le président ou tout Administrateur ou par toute personne désignée lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

9.8. En cas d'Administrateur Unique, les résolutions de l'Administrateur Unique seront documentées par écrit.

Art. 10. Pouvoirs.

10.1. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

10.2. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de la personne en charge de la gestion journalière de la Société, dans la mesure où la gestion journalière est concernée, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par l'Administrateur Unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration conformément à l'article 11 des Statuts.

10.3. Tous litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'Administrateur Unique ou par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

10.4. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 11. Délégations.

11.1. L'Administrateur Unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, Administrateurs ou non.

11.2. Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, Actionnaires ou non.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. Surveillance. Sauf lorsqu'en vertu de la Loi les comptes annuels statutaires doivent être audités par un réviseur d'entreprises agréé, les comptes annuels de la Société seront revus par un ou plusieurs commissaires (à moins qu'il n'en soit décidé différemment par l'assemblée générale des Actionnaires) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixe leur nombre et sa/leur rémunération, ainsi que la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs - Tenue des assemblées générales.

13.1. L'Actionnaire unique exercera tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Section IV § 5 de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux. Dans ce cas et lorsque le terme Actionnaire unique n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence à l'assemblée générale des Actionnaires utilisée dans les Statuts doit être lue comme une référence à l'Actionnaire unique.

13.2. S'il y a plus d'un Actionnaire, les décisions des Actionnaires seront prises en assemblée générale des Actionnaires.

13.3. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4. Les assemblées générales des Actionnaires se tiendront à Luxembourg. Tout Actionnaire peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire, à le représenter à une assemblée générale des Actionnaires et à voter en son nom et à sa place.

13.5. Tout Actionnaire peut participer à toute assemblée générale des Actionnaires par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participants à l'assemblée d'être identifiés et de s'entendre et de se parler. La participation à une assemblée par ce moyen est considérée comme équivalent à une participation en personne à telle assemblée.

13.6. Sauf disposition contraires de la Loi ou des Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital social présent ou représenté à telle assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.7. Sous réserve des termes et conditions prévus par la Loi, les Statuts peuvent être modifiés par décision de l'assemblée générale des Actionnaires prises à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à une assemblée où au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société est présent ou représenté lors d'une première convocation. Lors d'une seconde convocation, la décision sera prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté à l'assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.8. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social ou à tel autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social précisé dans la convocation le premier mercredi du mois de février à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Exercice social - Répartition des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier octobre et finit le trente septembre de chaque année.

Art. 15. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 30 septembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été adoptés, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital de la façon suivante:

Paris Premier Properties S.à r.l., préqualifiée mille deux cent quarante Actions	<u>1.240 Actions</u>
TOTAL: mille deux cent quarante Actions,	1.240 Actions

Les Actions ont été libérées à hauteur de cent pourcent (100%) en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à 1.700.- euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire unique de la Société représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

2) Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3). Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Savoie Jeffrey, né le 12 mai 1983 à Edmonton (Alberta, Canada), résidant professionnellement au 439 rue St George E1C 1X8 Nouveau-Brunswick, Canada,

- Noullet Alain, né le 2 novembre 1960 à Berchem Ste Agathe (Bruxelles, Belgique) résidant professionnellement au 128 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg,

- Higuët Jean-Pierre, né le 23 novembre 1960 à Couvin (Belgique) résidant professionnellement au 128 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 30 septembre 2015.

3) Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1). A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: DATA GRAPHIC S.A., société anonyme, ayant son siège social au 8, rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 30 septembre 2015.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Marcel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015134084/463.

(150145123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Ganymede Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.016.182,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131759/10.

(150142627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Ganymede Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 949.057,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131760/10.

(150142646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Gazprom ECP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 146.612.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015131762/10.

(150142355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

German Retail Fundco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 64.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 127.686.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131764/10.

(150142432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Caradise FWI SC, Société Civile.

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue Brill.
R.C.S. Luxembourg E 5.704.

STATUTS

1. Monsieur SAULO Jean-Jacques, né le 12 juillet 1966 à Marseille (FR), demeurant à F-97131 PETIT CANAL, MAISON CHATAIGNIER, DISTILLERIE DELISLE;

2. Monsieur SAULO Nicolas, né le 02 février 1995 à Marignane (FR), demeurant à F-13700 MARIGNANE, 12, AV GUYNEMER;

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 22 / 07 / 2015:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est [CARADISE FWI SC].

Art. 4. Le siège social est établi à L-3397 Roeser, 2, Rue Brill, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 95 parts à la Société Monsieur SAULO Jean-Jacques et 5 parts à Monsieur SAULO Nicolas, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur SAULO Jean-Jacques, précité, est nommé gérant,
2. La société EDISYS SA, 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange, RCS B 139924, est nommée co-gérant

3. Le siège de la Société est établi à L-3397 Roeser, 2, Rue Brill.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2015132716/68.

(150143579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

German Retail Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour German Retail Luxco S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2015131765/11.

(150142572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Gladius 1, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015131767/11.

(150143007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Global Impact Funds S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 186.221.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131770/12.

(150141712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

IDJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.400.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 167.850.

Suite aux résolutions des associés de la Société en date du 29 juillet 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant B suivant à compter du 29 juillet 2015:

Monsieur Jacob Mudde, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination du gérant B suivant à compter du 29 juillet 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Sébastien Rimlinger, gérant A;

- Erik van Os, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sébastien Rimlinger

Gérant A

Référence de publication: 2015131882/20.

(150142562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Global Viewcomp Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 488.025,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131771/10.

(150142688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

GreenOak UK Secured Lending S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015131776/11.

(150142522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Griffin Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131777/10.

(150142787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Cork Supply Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 103.248,60.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.498.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting (“Meeting”) of the shareholders of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) Cork Supply Group S.à r.l., with registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, incorporated on 16 November 2009, pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2491 of 22 December 2009 (the “Company”), and whose Articles of Incorporation (the “Articles”) have been amended pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 23 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 747 of 9 April 2010.

There appeared:

Mr. Joachim MICHALSKI, company director, born on 30 January 1955 in Leuchtenburg, Germany, and currently residing at Rua Ricardo Espirito Santo Silva, no. 359, 2750-175 Cascais, Portugal;

Macor S.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, with registered capital of 12,500 euros, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 177.688; and

Freliv & Sons S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg with registered capital of 12,500 euros, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 173.117, each a “Shareholder”

and collectively the “Shareholders,” and each hereby represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of three proxies given under private seal, which, initialed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed simultaneously with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. They comprise all of the shareholders of the Company.

II. All the one hundred and forty-one thousand eight hundred and sixty-three (141,863) shares, representing the entirety of the Company’s share capital, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda of which the Shareholders have been informed in advance.

The appearing parties further request that the notary record that the Agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Creation of three (3) different classes of shares, namely class A, class B and class C, and subsequently cancellation of all the 141,863 (one hundred forty-one thousand eight hundred sixty-three) actual ordinary shares and issuance of:

(i) 60,605 (sixty thousand six hundred and five) class A shares, of which:

- 36,363 (thirty-six thousand three hundred and sixty-three) are allocated to Mr. Joachim MICHALSKI; and

- 24,242 (twenty-four thousand two hundred and forty-two) are allocated to Freliv & Sons S.à r.l.

(ii) 60,605 (sixty thousand six hundred and five) class B shares, all of which are allocated to Macor S.à r.l.

(iii) 21,390 (twenty-one thousand three hundred ninety) class C shares, of which:

- 14,260 (fourteen thousand two hundred and sixty) are allocated to Mr. Joachim MICHALSKI, and

- 7,130 (seven thousand one hundred and thirty) are allocated to Macor S.à r.l..

2. Decision on the complete restatement of the Company’s articles of incorporation including the rights and obligations of the three (3) different classes of shares, and

3. Miscellaneous.

Then the appearing parties, represented as mentioned above, take the following resolution:

First resolution

The Shareholders resolve to create three different classes of shares namely class A, class B, and class C.

Second resolution

Subsequently the Shareholders resolve to cancel all the 141,863 (one hundred forty-one thousand eight hundred sixty-three) actual ordinary shares and to issue:

(i) 60,605 (sixty thousand six hundred and five) class A shares of which:

- 36,363 (thirty-six thousand three hundred and sixty-three) are allocated to Mr. Joachim MICHALSKI; and

- 24,242 (twenty-four thousand two hundred and forty-two) are allocated to Freliv & Sons S.à r.l.

(ii) 60,605 (sixty thousand six hundred and five) class B shares, all of which are allocated to Macor S.à r.l.

(iii) 21,390 (twenty-one thousand three hundred ninety) class C shares, of which:

- 14,260 (fourteen thousand two hundred and sixty) are allocated to Mr. Joachim MICHALSKI, and

- 7,130 (seven thousand one hundred and thirty) are allocated to Macor S.à r.l..

Third resolution

The Shareholders resolve then to completely restate the Articles of the Company without changing the name, the registered office, the amount of the share capital and the financial year, but by including the creation of three (3) classes of shares and their rights and obligations.

Therefor the Article of the Company shall henceforth be read as follows:

“Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There exists a company in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), under the company name “Cork Supply Group S.à r.l.” which will be governed by the present Articles of Incorporation (the “Articles”) as well as by the respective laws of Luxembourg and particularly by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law of 1915”).

2. Registered Office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Managers or the sole Manager, as the case may be, is authorized to change the address of the Company within the municipality of the Company's registered office. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholder(s), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.2 In the event that the Board of Managers or the sole Manager, as the case may be, should determine that political, economic or social events of an exceptional nature will occur or are imminent that are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

2.3 The Company may maintain subsidiaries and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

3.1 The Company's object is the taking of participatory interest in any form, through the purchase, exchange, development or any other manner, in other Luxembourg or foreign companies or enterprises, as well as the holding, management, control and development of those participations. The Company can also transfer those participations through sale, exchange or otherwise.

3.2 The Company can, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly carry out all transactions associated with real property and the rights connected thereto, including, but not limited to the acquisition, development, sale, management and/or rental of real property.

3.3 The Company can also create, acquire, develop, sell, exchange or take an interest in any other manner in all patents, trademarks and any other intangible and intellectual property rights, without limitation, as well as in any other rights attaching or connected thereto.

3.4 The Company can borrow in any manner, except by way of public offer of securities, particularly, without limitation, through the issue of convertible or non-convertible bonds or other instruments, or through bank or shareholder loans, and can grant capital, loans, advances or guarantees to or for the benefit of other companies in which the Company may or may not hold a direct or indirect interest that belong to the same group or connected in any manner.

3.5 The Company can take an interest, through purchase, exchange, development, or any other manner, in all financial instruments, in the broadest sense of the term, particularly in shares and other securities similar to shares, shares in companies and collective investment vehicles, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, deposit bonds and negotiable instruments, securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities through subscription, purchase or exchange, financial futures and securities providing for cash settlement (excluding payment instruments), including money market instruments, all other securities representing rights of ownership, claims or real property, all instruments relating to underlying financial interests, indexes, raw materials, precious metals, commodities, metals or merchandise, to other goods or risks, debts relating to the foregoing items, whether those financial instruments are represented by a certificate or not, are transferable in bearer or registered form, endorsable, non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

3.6 The Company can carry out all industrial, commercial, financial, movable property or real estate transactions directly or indirectly associated with, in whole or in part, the foregoing sectors without however engaging in a regulated activity.

3.7 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement with any party or execute any document that it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Rights and Form of Shares, Modification of Capital, Share Transfer

5. Capital.

5.1 The subscribed capital is set at one hundred and three thousand two hundred and forty-eight euros and sixty cents (EUR 103,248.60), divided into and represented by one hundred and forty-two thousand six hundred (142,600) shares (the "Shares," and each a "Share") with no nominal value, all of which are fully paid up, and represented by:

- 60,605 (sixty thousand six hundred and five) ordinary class A shares (the "Class A Shares"),
- 60,605 (sixty thousand six hundred and five) ordinary class B shares (the "Class B Shares"), and
- 21,390 (twenty-one thousand three hundred and ninety) ordinary class C shares (the "Class C Shares" and together with the Class A Shares and the Class B Shares the "Share Classes," and each a "Share Class").

5.2 In addition to the share capital, a share premium reserve account may be created into which any premium paid on any Share Class is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Share Class may be allocated upon their issuance to the share premium reserve account corresponding to that specific Share Class, to be denominated by the corresponding letter.

6. Rights and Form of the Shares.

6.1 All Shares shall confer on their holders the right to receive notices of, and to attend and to vote at, shareholders meetings of the Company, the right to receive dividends and to participate in the distribution of the surplus assets of the Company and upon its winding-up.

6.2 Class C Shares shall be issued solely to executive employees of the Cork Supply Group of companies (“Group”) and for only so long as they are so employed (except that Class C Shares are initially issued to Macor S.à r.l., which can then transfer such shares to the executive employee of its choice). Class C Shares shall not be transferred by any holder thereof to any person without the prior approval of the Board of Managers of the Company and the general meeting of shareholders representing at least 75% of the issued and outstanding share capital of the Company. Conversely, holders of Class C Shares shall offer such shares for sale to the Purchaser (as hereafter defined) if the holder thereof is no longer an employee of the Group for any reason. If any holder of the Class C Shares desires to transfer his Class C Shares, or if such holder is required to offer such shares as set forth in the preceding sentence, such holder of the Class C Shares shall provide written notice (“Notice”) to the Company and to the holders of the Class A Shares and the Class B Shares, and each of the Company (and in the event that the Company is legally unable to acquire such shares, holders of the Class A Shares and Class B Shares) (the “Purchaser”) shall be entitled within sixty (60) days of such notice, to purchase such Class C Shares. The price per share in respect of the transfer of such Shares to the Purchaser shall be determined at the sole discretion of the Company, but shall be at least one (1) euro.

6.3 The Shares may be created at the owner’s option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

7. Modification of Capital.

7.1 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles, by a majority of the shareholders representing at least three quarters (75%) of the share capital

7.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

8. Share Transfer. Between Class A shareholders the Class A Shares are freely transferable. Both the transfer of Class A Shares to Class B shareholders, and the transfer of Class B Shares to Class A shareholders are subject to the first refusal rights set forth in Articles 8.1 through 8.9. The transfer of any Shares to persons who are not shareholders requires the approval of shareholders who represent at least 75% of the share capital, given in a general meeting of shareholders. Transfers become legally effective towards the Company and third parties after having been delivered to the Company according to Article 1690 of the Civil Code (Code civil) or after having been accepted by the Company by virtue of a notarial deed or private deed. In case of a transfer by cause of death, Article 189 of the Law of 1915 applies with the proviso that the transfer to successors who have a right to the legal portion and the transfer to the surviving spouse also require the approval of shareholders who represent at least 75% of the share capital.

In case of a single shareholder, the Company’s Shares held by the single shareholder are freely transferable.

8.1 The shareholders of the Company shall have a right of first refusal (“First Refusal Right”) and pre-emption right over the existing and future shares of the Company in respect of any transfer, including, but not limited to, those via sale, gift, or pledge, to a non-shareholder of the Company, which potential transfer shall be governed by this Article 8.

8.2 A shareholder that wishes to transfer all or a part of its shares of the Company (“Transferor”), other than the transfer of Class A Shares to another Class A Shareholder, shall first inform the Board of Managers as well as the other shareholders (“Non-Transferring Shareholders”) by way of notice (“Proposed Transfer Notice”) of the number of shares of the Company it intends to transfer (“Proposed Shares”) and provide the Non-Transferring Shareholders the opportunity to purchase such shares. The price for the Proposed Shares (“Price”) shall be determined according to the current valuation of the Company as provided by an expert selected by the Board of Managers. Such valuation shall be based on the method(s) such expert deems most appropriate, using the year-end figures of the Company for the most recent fiscal year. Each valuation is subject to the approval of the Board of Managers before it shall be used for the purposes of this Article.

8.3 The Non-Transferring Shareholders shall have thirty days from the receipt of the Proposed Transfer Notice (“First Refusal Period”) to accept or decline to purchase the Proposed Shares at the Price by notifying the Board of Managers. The Non-Transferring Shareholders may also, prior to the expiration of the First Refusal Period, expressly waive the exercise of their First Refusal Right. If the total number of Proposed Shares for which the First Refusal Right is exercised is greater than the number of Proposed Shares offered for sale, the Proposed Shares are allocated to the Non-Transferring Shareholders pro rata to their shareholding in the Company (based on the number of shares held by each Non-Transferring Shareholder in relation to all Non-Transferring Shareholders). The First Refusal Right not entirely used by some Non-Transferring Shareholders increases the First Refusal Right of those that have used theirs in full. The Board of Managers notifies the shareholders, after expiration of the First Refusal Period, of the result of such exercise of First Refusal Rights, and, if necessary, sets a new deadline of fifteen days to enable the Right of First Refusal to be carried out a second time. The closing of all purchases pursuant to First Refusal Rights of the shareholders shall take place at the principal offices of the Company no later than thirty days after the end of the First Refusal Period, unless otherwise agreed by all shareholders and the Board of Managers, and the Board of Managers shall update the shareholders register accordingly.

8.4 Subject to Article 8.6, if the Non-Transferring Shareholders do not exercise their First Refusal Right, or if the number of Proposed Shares over which the First Refusal Right has been exercised is lower than the number of Proposed Shares offered for sale, the Transferor may, at its option, offer to transfer all (but not less than all) such Proposed Shares to a prospective third-party transferee in a bona fide arm's length sale. If the negotiated price is lower than the Price, then the Non-Transferring Shareholders shall have a right to purchase the Proposed Shares at the negotiated price and upon the terms set forth in a second proposed transfer notice ("Second Proposed Transfer Notice") to be sent to the Board of Managers and all Non-Transferring Shareholders by the Transferor. The procedures for the exercise of such pre-emption right shall be the same as those set forth in Article 8.3. If the negotiated price is equal to or greater than the Price, then the Transferor may sell his shares to and as agreed with the prospective third-party transferee, provided however that the Non-Transferring Shareholders (or any of them) shall have the right, but not the obligation, to participate in such transfer on the same terms as the Transferor, subject to each such participating shareholder's providing to the Transferor a written notice of its intention to so participate ("Tag-Along Notice") within thirty days of receipt of the Second Proposed Transfer Notice. In the event that the Non-Transferring Shareholders, or any of them, decides to so participate (each a "Tag-Along Shareholder"), then each such Tag-Along Shareholder shall specify the exact number of shares that such Tag-Along Shareholder desires to transfer to the third-party transferee, and the prospective third-party transferee shall purchase all, but not less than all, shares so tendered. No transfer shall take place for less than all shares tendered pursuant to the preceding sentence. If no Non-Transferring Shareholder provides a Tag-Along Notice of its intention to participate in such transfer within thirty days of receipt of the Second Proposed Transfer Notice, then the Transferor may proceed to sell all, but not less than all, of the Proposed Shares to the third-party transferee in accordance with the terms agreed upon, provided that (i) the third-party transferee executes a deed of adherence to be prepared by the Board of Managers, and provided further that (ii) the Board of Managers approves such share transfer pursuant to Article 8.6. Upon proof of payment of the Proposed Shares by the third-party transferee, the Board of Managers shall update the shareholders register accordingly.

8.5 In any transfer of the Proposed Shares to the Non-Transferring Shareholders, or any of them, the terms of payment shall be as follows. If the total price paid for the Proposed Shares is less than one million euros, payment shall be made in full upon the execution of the share transfer agreement(s); if the total price paid for the Proposed Shares is between one million euros and three million euros, fifty per cent shall be paid upon the execution of the share transfer agreement(s), twenty-five per cent shall be paid within six months of the execution of the share transfer agreement(s), and twenty-five per cent shall be paid within twelve months of the execution of the share transfer agreement(s); and if the total price paid for the Proposed Shares is more than three million euros, twenty-five per cent shall be paid upon the execution of the share transfer agreement(s), twenty-five per cent shall be paid within six months of the execution of the share transfer agreement(s), twenty-five per cent shall be paid within twelve months of the execution of the share transfer agreement(s), and twenty-five per cent shall be paid within eighteen months of the execution of the share transfer agreement(s).

8.6 The transfer of any shares to a third-party transferee shall be approved by the Board of Managers no later than thirty days from receipt of the Second Proposed Transfer Notice ("Approval Period"), unless such transferee, including the ultimate economic beneficiary thereof, is, in the estimation of the Board of Managers, a competitor of the Company or is otherwise deemed undesirable as a shareholder, in which event the share transfer shall not be approved. The approval decision is taken by the Board of Managers with a simple majority of those Managers present or represented, whereby at least one Class A Manager has to participate to and approve. Any Manager with a conflict of interest in respect of the transfer shall recuse himself and shall not participate in such vote. The Transferor shall be notified of the Board's decision to approve the transfer or not within fifteen days of such decision. Upon the refusal of the Board of Managers of such proposed transfer, the Transferor may send additional Proposed Transfer Notices in respect of other proposed transferees according to the same procedures set out in this Article 8.

8.7 In the event of a transfer to a third-party transferee pursuant to Article 8.4, which transfer involves at least seventy per cent (75%) of the outstanding shares of the Company, then the Transferor(s) shall have the right to require the remaining shareholder(s) to sell, transfer, and deliver their shares to the third-party transferee on identical terms as the transfer of the Transferor's shares.

8.8 Notwithstanding the foregoing, if, in respect of any share transfer, a shareholder purchases ("Purchaser") shares of the Company from another shareholder ("Seller") and then transfers any such shares within twelve months of the date of the execution of the initial share transfer agreement, then the Purchaser shall pay to the Seller fifty per cent of any profit recognised upon such further transfer. If the Purchaser transfers any such shares between twelve months and twenty-four months of the date of the execution of the initial share transfer agreement, then the Purchaser shall pay to the Seller twenty-five per cent of any profit recognised upon such further transfer.

8.9 Any share transfer shall be subject to the Company's management bonus system whereby the President and Vice-President of the Company receive a bonus of ten per cent and five per cent, respectively, of the difference between the selling price of the shares and their acquisition cost. The payment of the management bonus is the responsibility of the Board of Managers, which shall coordinate with the seller of such shares, and may be paid as a dividend on the Class C Shares.

Chapter III. - Board of Managers, Meetings, General Powers, Delegation of Powers, Representation

9. Board of Managers.

9.1 If there is one shareholder the Company shall be managed by one or more managers.

If there is more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Managers, consisting of at least five (5) members, who need not be shareholders, and comprising two (2) Class A Managers (“Class A Managers”), and three (3) Class B Managers (“Class B Managers”).

9.2 The number of Managers is fixed and the members of the Board are appointed, revoked and replaced by resolutions adopted by shareholders owning at least two third (66.66%) of the share capital. In the aforementioned resolution the shareholders fix the power inherent in the Managers’ mandates as well as their duration. If no duration is given, their appointment is for an indefinite period. The Managers may be re-elected; they may also be dismissed at any time and without cause or indemnity (ad nutum) by the shareholders with the aforementioned majority of votes

9.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Managers thus appointed may meet and elect, by majority vote and including the vote of at least one Class A Manager, a Manager to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

9.4 The Managers do not assume, by reason of their position, any liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and therefore merely responsible for the execution of their mandate.

10. Meetings of the Board of Managers.

10.1 The Board of Managers shall elect a Chairman from among its members, who shall serve for one year, but may be re-elected. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Manager elected for this purpose from among the Managers present at the meeting.

10.2 Board Meetings are convened at least fifteen (15) days before the meeting by one of the Managers by a convening notice sent by email, fax or letter stating the agenda and comprising copies of any relevant papers to be discussed, unless a shorter term is necessary in the Company’s interest, provided, however, that no convening notice shall be sent and no Board of Managers meeting shall be held during the month of August and between 20 December and 5 January. If all Managers are present or represented and if the Managers not present or represented at the meeting have also waived the aforementioned notice, the Board may decide without previous convening notice. Meetings which are held due to an appointment schedule which was decided on by the Board do not require a convening notice.

10.3 The Board of Managers can validly meet and take decisions only if a majority of members and at least one Class A Manager and one Class B Manager are present or represented by proxies. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Managers require a simple majority of the votes cast as well as the affirmative vote of at least one Class A Manager. Subject to the foregoing, in the event of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology, in which case such Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all Managers in person. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Managers’ meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone, provided that in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the Chairman of the Board or any Manager present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Managers or by any two (2) Managers.

11. General Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company’s interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

12. Delegation of Powers.

12.1 The Board of Managers may delegate its powers to conduct the day-to-day management and affairs of the Company and the representation of the Company for such day-to-day management and affairs to any member or members of the Board of Managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Managers is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders.

12.2 The Board of Managers may also confer special powers and special mandates to any person, who need not be Manager, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the Company. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of the Sole Manager, and in case of several Managers, by joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager, or by the joint signature or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be granted by a special power of attorney.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders, Written Resolutions, Votes

14. Powers of the General Meeting of Shareholders.

14.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

14.2 In the event that the Company has a sole shareholder, such shareholder will exercise all powers vested in the general meeting of shareholders.

14.3 Any general meeting shall be convened by the Board of Managers by means of convening notice sent to each registered shareholder by email and registered letter at least fifteen (15) days before the meeting, provided, however, that no convening notice shall be sent and no general meeting shall be held during the month of August and between 20 December and 5 January. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

14.4 Unless otherwise provided by law or by these Articles, all decisions by the general meeting of shareholders are to be taken by a majority of shareholders representing at least two thirds (66,66%) of the company's capital.

14.5 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Company's Articles shall not validly deliberate unless at least seventy-five per cent (75%) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendment to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting can validly deliberate if 75% of the share capital is represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by at least seventy-five per cent (75%) of the votes present or represented.

14.6 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

14.7 In the case of a sole shareholder that holds the entirety of the share capital of the Company, the decisions taken by him shall be documented in minutes signed by such sole shareholder.

15. Written Resolutions. In accordance with Article 193 of the Law of 1915, if there are twenty-five shareholders or fewer, in lieu of a meeting, each shareholder may receive a notice with the precise wording of the text of any resolutions or decisions to be adopted at least fifteen (15) days in advance, and give his/its vote in writing (Written Resolutions) within the time period prescribed in the notice. Such approval may be evidenced in a single or in several separate documents, which shall be lodged at the Company's registered seat. These Written Resolutions shall have the same effect as resolutions taken at duly-convened general meetings of shareholders.

16. Votes. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares held. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each shareholder may be represented by virtue of a written proxy. The proxy holder need not be a shareholder or Manager.

Chapter V. - Business Year, Distribution of Profits

17. Business Year.

17.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

17.2 Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the Managers prepare an annual account in the form of a financial statement including profits and losses.

18. Distribution of Profits.

18.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. Each year at least five per cent (5%) of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least ten percent (10%) of the capital of the Company.

18.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

18.3 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the net profits. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward. Any amount decided to be distributed to the shareholders of the Company in accordance with this Article 18.3 shall be referred to as "Distributable Reserves".

18.4 The Board of Managers may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

18.5 All dividends paid by the Company are subject to shareholder's agreements concluded by the shareholders of the Company under which, amongst others, the Class C Shares may be allocated a specific amount of dividends distributed and computed under a method that differs from the method employed regarding other share classes.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

19. Dissolution, Liquidation.

19.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

19.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable Law

20. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915, as amended.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the Company’s shareholders register to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company or employee of the Intertrust Luxembourg group to so update the Company’s shareholders register.

Expenses

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of the present deed is estimated at one thousand nine hundred euro (EUR 1,900.-).

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the appearing persons represented as stated hereinabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

IN WITNESS WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date shown at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing person signed this deed with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-trois juillet.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, le notaire soussigné de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l’Assemblée Générale des Associés (l’ «Assemblée») de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, Cork Supply Group S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, constituée le 16 novembre 2009, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, précité, de résidence à Luxembourg, actant au nom et pour le compte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2491 du 22 décembre 2009 (la «Société»), et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés suivant acte reçu le 23 février 2010 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 747 du 9 avril 2010.

Ont comparu:

Monsieur Joachim MICHALSKI, administrateur de société, né le 30 janvier 1955, à Leuchtenburg, Allemagne, et demeurant actuellement à Rua Ricardo Espirito Santo Silva, no. 359, 2750-175 Cascais, Portugal;

Macor S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de 12,500 euros, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 177.688; et

Freliv & Sons S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de 12,500 euros, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 173.117, chacun un «Associé», ensemble les «Associés»,

et chacun par les présentes représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

en vertu de trois procurations données sous seing privé, lesquelles, parafées «ne varietur» par la représentante et le notaire soussigné, resteront annexées au présente acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Les parties comparantes, représentées telle que décrite ci-dessus, ont prié le notaire d’acter que:

I. Ils constituent l’intégralité du capital social de la Société.

II. Toutes les cent quarante-et-un mille huit cent soixante-trois (141,863) parts sociales, représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont représentées de manière à ce que l’Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés sur l’ordre du jour, desquels les Associés ont été informés au préalable.

Les parties comparantes prient en outre que le notaire acte que l’Ordre du Jour de l’Assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Création de trois (3) différentes catégories d'actions, à savoir la classe A, classe B et la classe C, et par conséquence annulation de tous les cent quarante-et-un mille huit cent soixante-trois (141 863) parts sociales ordinaires et émission de:

(i) 60,605 (soixante mille six cent cinq) Parts Sociales de la Catégorie A, desquelles:

- 36,363 (trente-six mille trois cent soixante-trois) sont détenues par M. Joachim MICHALSKI, et

- 24,242 (vingt-quatre mille deux cent quarante-deux) sont détenues à la société Freliv & Sons S.à r.l.;

(ii) 60,605 (soixante mille six cent cinq) Parts Sociales de la Catégorie B, toutes détenues par la société Macor S.à r.l.;

(iii) 21,390 (vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-dix) Parts Sociales de la Catégorie C, desquelles

- 14,260 (quatorze mille deux cent soixante) sont détenues par M. Joachim MICHALSKI, et

- 7,130 (sept mille cent trente) sont détenues par la société Macor S.à r.l.

2. Décision de procéder à une refonte complète des Statuts, en y insérant les droits et obligations des trois (3) différentes catégories de parts sociales, et

3. Divers.

Ensuite les parties comparantes, représentées telle que décrit ci-dessus, prennent la décision suivante:

Première résolution

Les Associés décident de créer trois classes de Parts Sociales. la Catégorie A, la Catégorie B, et la Catégorie C.

Deuxième résolution

En conséquence les Associés décident d'annuler les cent quarante-et-un mille huit cent soixante-trois (141 863) parts sociales ordinaires et d'émettre:

(i) 60,605 (soixante mille six cent cinq) Parts Sociales de la Catégorie A, desquelles:

- 36,363 (trente-six mille trois cent soixante-trois) sont allouées à M. Joachim MICHALSKI, et

- 24,242 (vingt-quatre mille deux cent quarante-deux) sont allouées à la société Freliv & Sons S.à r.l.;

(ii) 60,605 (soixante mille six cent cinq) Parts Sociales de la Catégorie B, toutes sont allouées à la société Macor S.à r.l.;

(iii) 21,390 (vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-dix) Parts Sociales de la Catégorie C, desquelles

- 14,260 (quatorze mille deux cent soixante) sont allouées à M. Joachim MICHALSKI, et

- 7,130 (sept mille cent trente) sont allouées à la société Macor S.à r.l.

Troisième résolution

Les Associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, sans changer le nom, le siège social, le montant du capital sociale et l'exercice social, mais en incluant la création de trois (3) catégories de parts sociales ainsi que leurs droits et obligations.

Par conséquent, les statuts de la Société se liront désormais comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Cork Supply Group S.à r.l." régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg- Ville. Le Conseil de Gérance où le Gérant Unique, en cas de nomination d'un seul Gérant, est autorisé à changer le siège de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'/des associé(s) délibérant dans la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Si le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le Gérant Unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise.

2.3 La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

3.2 La Société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3 La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

3.4 La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission des titres, notamment mais de manière non limitative, d'obligations ou d'autres instruments, convertibles ou non, de prêt bancaire ou d'avance d'associé, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5 La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

3.6 La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs précités sans pour autant exercer une activité réglementée.

3.7 La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, droits et forme des parts sociales, modification du capital social, cession des parts sociales

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent trois mille deux cent quarante huit euros et soixante centimes (EUR 103.248,60), divisé en et représenté par cent quarante-deux mille six cents (142.600) parts sociales (les «Parts Sociales», et chacune une «Part Sociale») sans valeur nominale, entièrement libérées, et représentées par:

- 60.605 (soixante mille six cent cinq) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- 60.605 (soixante mille six cent cinq) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»); et
- 21.390 (vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B les «Catégories de Parts Sociales» et chacune une «Catégorie de Parts Sociales»).

5.2 En outre du capital social, un compte pour la réserve de la prime d'émission pourra être créé auquel toute prime d'émission payée pour toute Catégorie de Parts Sociales sera transfert. Toute prime d'émission payée à la souscription de toute Catégorie de Parts Sociales pourra être attribuée à son émission à un compte de réserve pour la prime d'émission qui correspond à cette Catégorie de Parts Sociales, à être dénommée par la lettre qu'y correspond.

6. Nature des Parts Sociales.

6.1 Chaque Part Sociale donne droit à être convoqué aux assemblées générales des associés, le droit d'y participer, et le droit de voter, ainsi que le droit de recevoir des dividendes et à assister à la distribution du surplus d'actifs de la Société conformément suivant la dissolution.

6.2 Les Parts Sociales de Catégorie C ne seront émises qu'aux employés exécutifs des sociétés du Cork Supply Group (le «Groupe»), et ce seulement pendant la durée de leurs emplois dans un tel poste (sauf que les Parts Sociales de la Catégorie C sont initialement émises à la société Macor S.à r.l., qui pourra ensuite les céder à l'employé exécutif de son choix). Les Parts Sociales de Catégorie C ne sont pas cessibles sans l'autorisation préalable du Conseil de Gérance et de l'assemblée générale réunissant 85% des Parts Sociales composant le capital social. Inversement, lorsque un détenteur des Parts Sociales de Catégorie C cesse d'être un employé du Groupe pour quelque motif que ce soit, il offrira en vente ses parts sociales à l'Acquéreur (tel que défini ci-après). Si un détenteur des Parts Sociales de Catégorie C souhaite céder ses Parts Sociales de Catégorie C, ou se voit obligé de le faire tel que décrit ci-avant, ce détenteur des Parts Sociales de Catégorie C en notifiera par écrit (la «Notification») à la Société, ainsi qu'aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A et de Catégorie B. La Société (et au cas où la Société soit juridiquement incapable d'acheter de telles Parts Sociales de Catégorie C, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A et de Catégorie B, le cas échéant) (l'«Acquéreur») aura droit endéans soixante (60) jours

à compter de la Notification, d'acquérir ou non de telles Parts Sociales de Catégorie C. Le prix par Part Sociale de Catégorie C ainsi cédée sera déterminé à la seule discrétion de la Société mais sera d'au moins un euro (EUR 1) chacune.

6.3 Les Parts Sociales peuvent être créées en certificats indiquant une ou plusieurs Parts Sociales, déterminées par l'associé.

7. Modification du Capital.

7.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, c'est-à-dire avec une majorité des associés représentant au moins trois quarts (75%) des parts.

7.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales sous les conditions prévues par la loi.

8. Cession des Parts Sociales. Les Parts Sociales de Catégorie A sont librement cessibles entre les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A. La cession des Parts Sociales de Catégorie A aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, ainsi que la cession des Parts Sociales de Catégorie B aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont soumises aux droits de premier refus exposés dans les articles 8.1 à 8.9 des présents Statuts. La cession de toute Part Sociale à des personnes non associés est soumise à l'approbation des associés réunissant trois quarts (75%) des Parts Sociales composant le capital social, lors d'une assemblée générale. Les cessions ne deviennent opposables à la Société et vis-à-vis des tiers qu'après avoir livrées à la Société conformément à l'article 1690 du Code civil, ou après avoir été acceptée par la Société en vertu d'un acte notarié ou sous seing privé. Dans le cas de transmission pour cause de mort, l'article 189 de la Loi de 1915 s'applique, sous réserve que la transmission aux héritiers réservataires et la transmission au conjoint survivant sont soumises à l'approbation des associés représentant au moins trois quarts (75%) du capital social.

En cas d'un associé unique, les Parts Sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

8.1 Les associés de la Société auront le droit de premier refus (le «Droit de Premier Refus») et le droit de préemption sur les Parts Sociales existantes et futures de la Société en ce qui concerne toute cession ou transmission, y compris, mais de manière non limitative, par vente, par don, par gage/nantissement, à un non associé de la Société, laquelle cession/transmission étant régie par la présente article 8.

8.2 Un associé qui souhaite céder une partie ou toutes de ses Parts Sociales de la Société (le «Cédant»), autre que la cession/transmission des Parts Sociales de Catégorie A à un autre détenteur de Parts Sociales de Catégorie A, en informera d'abord le Conseil de Gestion ainsi que les autres associés (les «Associés Non Cédants»), par voie de notification écrite (la «Notification de la Cession Proposée») du nombre de Parts Sociales de la Société il propose de céder («Parts Sociales Proposées»), et fournir aux Associés Non Cédants la possibilité d'acheter les Parts Sociales Proposées. Le prix pour les Parts Sociales Proposées (le «Prix») sera déterminé conformément à une valorisation de la Société effectuée par un expert choisi par le Conseil de Gérance. Elle sera basée sur la/les méthode(s) l'expert considère être la/les plus adaptée(s), utilisant les chiffres de fin d'année de la Société pour l'année fiscale la plus récente. Avant de pouvoir être utilisée pour les fins du présent article, chaque valorisation sera soumise à l'approbation du Conseil de Gérance.

8.3 Les Associés Non Cédants auront un délai de trente (30) jours de réception de la Notification de la Cession Proposée («Délai de Premier Refus») pour accepter ou refuser d'acheter les Parts Sociales Proposées au Price moyennant notification au Conseil de Gérance. Les Associés Non Cédants peuvent aussi, avant l'expiration du Délai de Premier Refus, expressément renoncer l'exercice du droit de Premier Refus (le «Droit de Premier Refus»). Si le montant total des Parts Sociales Proposées pour lesquelles le Droit de Premier Refus est exercé est supérieur au nombre de Parts Sociales offertes en vente, les Parts Sociales Proposées seront attribuées aux Associés Non Cédants pro rata à leurs Parts Sociales détenues (sur base du non de Parts Sociales détenues par chaque Associé Non Cédant par rapport à tous les Associés Non Cédants). Le Droit de Premier Refus pas entièrement exercée par quelques Associés Non Cédants augment le Droit de Premier Refus de ceux qui auront exercé de droit de manière totale. Le Conseil de Gérance notifie les associés, après l'expiration du premier Délai de Premier Refus, du résultat de l'exercice des Droits de Premier Refus, et le cas échéant, fixe un nouveau délai de quinze (15) jours afin de permettre l'exercice du Droit de Premier Refus une deuxième fois. La clôture de tous les achats en vertu des Droits de Premier Refus des Associés aura lieu aux bureaux principaux de la Société dans les trente (30) jours après la fin du Délai de Premier Refus, au plus tard, sauf accord au contraire entre les associés et le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance mettra à jour le registre des associés en conséquence.

8.4. Sous réserve de l'article 8.6, si les Associés Non Cédants n'exercent pas leur Droit de Premier Refus, ou si le nombre de Parts Sociales Proposées sur lesquelles le Droit de Premier Refus a été exercé est inférieur au nombre de Parts Sociales Proposées offertes en vente, le Cédant aura l'option d'offrir de céder toutes (mais pas moins que toutes) de telles Parts Sociales Proposées à un éventuel tiers cessionnaire lors d'une vente de plein concurrence de bonne foi. Si le prix négocié est inférieure au Prix, les Associés Non Cédants auront le droit d'acheter les Parts Sociales Proposées au prix négocié et selon les conditions exposées dans une deuxième notification de cession proposée (la «Deuxième Notification de Cession Proposée») à être envoyée par le Cédant au Conseil de Gérance ainsi qu'à tous les Associés Non Cédants. Les procédures pour l'exercice d'un tel droit de préemption sera la même que celle exposée à l'article 8.3 des présents Statuts. Si le prix négocié est égal ou supérieur au Prix, le Cédant pourra vendre ses Parts Sociales à, et tel que convenu avec, l'éventuel tiers cessionnaire, sous réserve, toutefois, que les Associés Non Cédants (ou l'un d'entre eux) aura le droit, mais pas l'obligation, à participer à une telle cession selon les mêmes conditions que le Cédant, sous réserve d'une notification par écrit de la part de l'associé participant au Cédant, moyennant laquelle il lui notifie de son intention d'y participer (la «Notification

du Droit de Sortie Conjointe») (Tag-Along Notice) endéans les trente (30) jours de sa réception de la Deuxième Notification de Cession Proposée. Dans le cas où les Associés Non Cédants, ou l'un d'entre eux, se décide(nt) d'y participer (chacun un «Associé Exerçant son Droit de Sortie Conjointe»), chaque Associé Exerçant son Droit de Sortie Conjointe précisera le nombre exacte de Parts Sociales que cet Associé Exerçant son Droit de Sortie Conjointe souhaite céder au tiers cessionnaire, et le tiers cessionnaire éventuel procédera à l'achat de la totalité, mais pas moins que la totalité, des Parts Sociales ainsi offertes. Aucune cession n'aura lieu pour moins de la totalité des Parts Sociales offertes en vertu de la phrase précédente. Si aucun Associé Non Cédant ne fournit une Notification de Droit de Sortie Conjointe de son intention de participer à la cession envisagée endéans les trente (30) jours de sa réception de la Deuxième Notification de Cession Proposée, le Cédant pourra procéder à la vente de la totalité, mais pas moins que la totalité, des Parts Sociales Proposées au tiers cessionnaire selon les conditions convenues, sous réserve que (i) le tiers cessionnaire signe un acte d'adhésion à être préparé par le Conseil de Gérance, et (ii) le Conseil de Gérance approuve une telle cession de Parts Sociales conformément à l'article 8.6 des présents Statuts. Une fois reçue la preuve de paiement par le tiers cessionnaire pour les Parts Sociales Proposées, le Conseil de Gérance mettra à jour le registre des associés en conséquence.

8.5 Lors de toute cession des Parts Sociales Proposées aux Associés Non Cédants, ou à l'un d'entre eux, les conditions de paiement seront les suivantes: si le prix total payé pour les Parts Sociales Proposées est inférieur à un million d'euros, le paiement sera effectué intégralement lors de la signature de la/des convention(s) de cession de parts sociales; si le prix total payé pour les Parts Sociales Proposées est entre un million d'euros et trois millions d'euros, cinquante pourcent (50%) sera payé lors de la signature de la/des convention(s) de cession de parts sociales, vingt-cinq pourcent (25%) sera payé endéans les six (6) mois de la signature de la/des convention(s) de cession de parts sociales, et vingt-cinq pourcent (25%) sera payé endéans les douze (12) mois de la signature de la/des convention(s) de cession de parts sociales; et si le prix total payé pour les Parts Sociales Proposées est supérieur à trois millions d'euros, vingt-cinq pourcent (25%) sera payé lors de la signature de la/des convention(s) de cession de parts sociales, vingt-cinq pourcent (25%) sera payé endéans les six (6) mois de la signature de la/des convention(s) de cession de parts sociales, vingt-cinq pourcent (25%) sera payé endéans les douze (12) mois de la signature de la/des convention(s) de cession de parts sociales, et vingt-cinq pourcent (25%) sera payé endéans les six-huit (18) mois de la signature de la/des convention(s) de cession de parts sociales.

8.6 La cession de toute Part Sociale à un tiers cessionnaire sera approuvée par le Conseil de Gérance au plus tard endéans les trente (30) jours de la réception de la Deuxième Notification de Cession Proposée («Délai d'Approbation»), sauf dans l'hypothèse où un tel cessionnaire, y compris son ultime bénéficiaire économique, soit, dans l'estimation du Conseil de Gérance, un concurrent de la Société ou soit autrement considéré pas souhaitable en tant qu'associé, cas dans lequel la cession de(s) Part(s) Sociale(s) ne sera pas approuvée. La décision d'approbation sera prise par le Conseil de Gérance avec une majorité simple des Gérants présents ou représentés, et comprenant au moins un vote approuvatif d'un Gérant de catégorie A. Tout Gérant ayant un conflit d'intérêt par rapport à la cession se récusera et ne participera pas à un tel vote. Le Cédant sera notifié de la décision du Conseil de Gérance d'approuver ou non la cession endéans les quinze (15) jours de telle décision. Lorsque le Conseil de Gérance refuse une telle cession proposée, le Cédant pourra envoyer des Notifications de Cession Proposée additionnelles concernant d'autres cessionnaires proposés conformément à la même procédure exposée à cet article 8.

8.7 Dans le cas d'une cession à un tiers cessionnaire en vertu de l'article 8.4, laquelle cession impliquant au moins trois quarts (75%) des Parts Sociales émises de la Société, le(s) Cédant(s) auront le droit d'exiger à l'/aux associé(s) restant(s) la vente, cession et livraison de ses/leurs Parts Sociales au tiers cessionnaire selon les termes identiques à celles de la cession des Parts Sociales du Cédant.

8.8 Nonobstant ce qui précède, si, par rapport à toute cession des Parts Sociales, un associé achète (l'«Acheteur») des Parts Sociales de la Société d'un autre associé (le «Vendeur»), et ensuite cède quelconque de ces Parts Sociales dans les douze (12) mois de la date de signature de la convention de cession de parts sociales initiale, l'Acheteur paiera au Vendeur cinquante pourcent (50%) de tout bénéfice réalisé lors de cette nouvelle cession. Si l'Acheteur cède de telles Parts Sociales entre le douze (12) et vingt-quatre (24) mois de la date de signature de la convention de cession de parts sociales initiale, l'Acheteur paiera au Vendeur vingt-cinq pourcent (25%) de tout bénéfice réalisé lors de cette nouvelle cession.

8.9 Toute cession des Parts Sociales sera soumise au système de primes applicable aux personnel chargé la gestion de la Société (management bonus system) en vertu duquel le Président et Vice-Président de la Société reçoivent un prime de dix pourcent (10%) et cinq pourcent (5%), respectivement, de la différence entre le prix de vente des Parts Sociales et leur coût d'achat. Le Conseil de Gérance est chargé du paiement de la prime de gestion, qui sera effectué en coordination avec le vendeur de telles Parts Sociales, et peut être payé à titre de dividende sur les Parts Sociales de Catégorie C.

Titre III. - Conseil de Gérance, Réunions, Pouvoirs, Délégation des Pouvoirs, Représentation

9. Conseil de Gestion.

9.1 En cas d'un seul associé la Société est administré par un ou plusieurs gérants.

En cas de pluralité d'associés, la Société est administrée par un Conseil de Gérance composé d'au moins cinq (5) membres, associés ou non, composé de deux (2) Gérants de Catégorie A (les «Gérants de Catégorie A»), et trois (3) Gérants de Catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

9.2 Le nombre de Gérants est fixe et les membres du Conseil sont nommés, révoqués ou remplacés par résolution de l'assemblée générale des associés possédant au moins deux tiers (66,66%) du capital social. Dans cette résolution les

associés fixent les pouvoirs rattachés aux mandats des Gérants ainsi que sa durée. Les Gérants nommés sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été nommés pour un terme indéfini. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des associés, sans cause ou indemnité (ad nutum), à la majorité citée ci-dessus.

9.3 En cas de vacance du poste d'un Gérant nommé par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés pour cause de décès, de retrait ou autre raison, les Gérants restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes comprenant au moins un vote d'un Gérant de la Catégorie A, jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés portant ratification du remplacement effectué.

9.4 De par la simple raison de leur poste, les Gérants n'assument aucune responsabilité à l'égard des engagements pris normalement au nom de la Société. Ils ne sont que des agents habilités et à ce titre ne sont responsable que pour l'exécution de leur mandat.

10. Réunions du Conseil de Gérance.

10.1 Le Conseil de Gérance doit élire parmi ses membres un président, qui occupera son poste pendant un (1) an, mais est rééligible. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par le Gérant élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées au moins quinze (15) jours avant la réunion moyennant d'une convocation envoyée par courriel, fax ou courrier exposant l'ordre du jour et contenant des copies des documents pertinents à la discussion, au moins qu'un délai de notification plus court est nécessaire dans l'intérêt de la Société. Toutefois, aucune convocation ne sera envoyée et aucune réunion du Conseil de Gérance ne sera tenue ni pendant le mois d'août ni entre le 20 décembre et le 5 janvier. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et si tous les Gérants absents ou pas représentés à la réunion ont aussi renoncé à la convocation précitée, le Conseil pourra prendre des décisions sans convocation préalable. N'ont pas besoin de convocation les réunions tenues à une date décidée par le Conseil.

10.3 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres et au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B est présente ou représenté par procuration. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Gérant peut également désigner par téléphone un autre Gérant pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil de Gérance est prise à la majorité simple et le vote affirmatif d'au moins un Gérant de Catégorie A. Sous réserve de ce qui précède, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

10.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Gérants utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.6 Des résolutions du Conseil de Gestion peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président ou un autre membre du Conseil de Gérance. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil de Gérance ou par deux (2) Gérants.

11. Pouvoirs généraux du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance ou du Gérant Unique.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le Gérant Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance, directeurs et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil de Gérance est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés.

12.2 Le Conseil de Gérance pourra également conférer des pouvoirs spécifiques et mandats à toutes personnes Gérants ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la Société. La Société sera engagée en toutes circonstances en cas de Gérant Unique par la signature individuelle du Gérant Unique, et en cas de pluralité de Gérants par la signature conjointe du Gérant de Catégorie A et du Gérant de Catégorie B, ou par la signature de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné par mandat spécial.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des associés.

14.1 L'assemblée générale représente tous les associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.2 Lorsque la Société comporte un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées par email et lettre recommandée à chaque associé nominatif au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Toutefois, aucune convocation ne sera envoyée et aucune réunion du Conseil de Gérance ne sera tenue ni pendant le mois d'août ni entre le 20 décembre et le 5 janvier. Lorsque tous les associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les présents Statuts, toute décision prise par l'assemblée générale des associés sont adoptées à la super majorité simple des Parts Sociales représentant au deux tiers (66,66%) du capital social de la Société.

14.5 Une assemblée générale extraordinaire des associés convoquée aux fins de modifier une quelconque disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si trois quarts (75%) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des associés peut être convoquée, dans les formes prescrites par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des associés délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des associés, les résolutions, pour être valables, devront réunir au moins trois quarts (75%) des voix présentes ou représentées.

14.6 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

14.7 Dans l'hypothèse d'un associé unique détenant l'intégralité du capital social de la Société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès-verbal signé par ce dernier.

15. Résolutions écrites. Conformément à l'article 193 de la Loi de 1915, s'il y a vingt-cinq (25) associés ou moins, au lieu d'une assemblée, chaque associé pourra recevoir, au moins quinze (15) jours préalablement, une notification avec la rédaction du texte de toute résolution ou décision à être adoptée et voter par écrit («Résolutions Ecrites») endéans le délai précisé dans la notification. Une telle approbation peut être effectuée dans un seul exemplaire ou dans plusieurs exemplaires séparés, lesquels seront déposés au siège de la Société. Ces Résolutions Ecrites auront le même effet que les résolutions adoptées aux assemblées générales des associés dûment convoquées.

16. Votes. Chaque associé peut participer dans les décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé bénéficie des droits de vote à la hauteur de sa participation. Un associé peut se faire représenter en vertu d'une procuration écrite. Le détenteur de la procuration écrite peut être associé ou Gérant ou non.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

17. Année sociale.

17.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Chaque année, par rapport au 31 décembre, les comptes annuels de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare les comptes dans la forme d'état financier comprenant le compte de profits et pertes.

18. Répartition des bénéfices.

18.1 Les bénéfices bruts de la Société tels qu'indiqués dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissement et les dépenses, représentent les bénéfices nets. Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

18.3 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer des bénéfices nets. L'assemblée peut notamment affecter de tels bénéfices au paiement d'un dividende ou le transférer à une réserve ou le reporter. Tout montant décidé d'être distribué aux associés de la Société conformément au présent article 18.3 sera des «Réserves Distribuables».

18.4 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

18.5 Tout dividende distribué par la Société est soumis aux règles prévues dans le(s) pacte(s) des actionnaires de la Société et selon lesquelles, entre autres, le montant et la méthode de calcul du dividende attribué à la catégorie de Parts Sociales C peut varier annuellement.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

19. Dissolution, Liquidation.

19.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

19.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés.

Titre VIII. - Loi Applicable

20. Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements exposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé du groupe d'Intertrust Luxembourg afin de procéder au nom et pour compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. Aussi à la requête des mêmes personnes représentées telle que décrit ci-dessus, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, année et heure qu'en tête des présentes.

Après lecture des présentes à la représentante des parties comparantes, dont le nom de famille, prénom, statut civil et résidence dont connus au notaire, la représentante des parties comparantes a signé le présente acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juillet 2015. 2LAC/2015/17290. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015134523/779.

(150146140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Griffin Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131778/10.

(150142788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Griffin Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131779/10.

(150142789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Griffin Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131780/10.

(150142790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Grupo Wal-Mart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.470.

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131781/10.

(150143064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

OI-Cosmetic 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 184.258.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 31 juillet 2015.

Résolution:

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A, avec siège social à 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, comme Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015133186/14.

(150143671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Guardian Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 47.428.327,16.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 23.829.

EXTRAIT

Par décision des associés de la Société en date du 6 juillet 2015, il a été décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec adresse au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet au 6 juillet 2015, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes annuels de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour Guardian Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015131782/17.

(150142125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Immo Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 199.064.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of July,
Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Immo invest HoldCo 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and a share capital in an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Immo Finland S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers, as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object. The object of the Company is:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons; and

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers,

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred ordinary shares with a nominal value of 1 Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares in accordance with the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law; and

7.2.3 the transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers (the "Managers") who need not to be Shareholders and who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as the "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation.

10.1 Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.2 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.3 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager or the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any Manager may delegate any of his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman amongst its members.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of telephone conference, video conference or similar form of communications equipment, provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change of the Registered Office), subject to any provision to the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers, as appropriate, may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality); and
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words; and

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Shares:

Immo invest HoldCo 2 S.à r.l. 12,500 Shares

Total: 12,500 Shares

All these Shares have been subscribed by Immo invest HoldCo 2 S.à r.l., prenamed and have been fully paid up by a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) so that the sum corresponding to the share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitional provisions

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1. The following person is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

Mr. Stewart KAM CHEONG, director of companies, born on July 22, 1962 in Port Louis (Ile Maurice) residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

2. The Company shall have its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize juillet,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Immo invest HoldCo 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et un capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme - Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Immo Finland S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique;

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment-là par un Conseil de Gérance;
ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société, ainsi qu'approprié.

2.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet social de la Société est le suivant:

3.1. d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2. d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3. d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4. de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout employé de la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre en bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre en bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder,

échanger, donner en bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs,

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut acquérir, racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales d'après les dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale pourra être détenue par plus d'un détenteur; les codétenteurs devront désigner un seul représentant qui les représentera face à la Société; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ait approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915; et

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui n'ont pas besoin d'être Associés et qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts aux Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société vis-à-vis des tiers:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, la seule signature du Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la seule signature de tout Gérant ou par la seule signature de toute personne à laquelle ce pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérants, tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant, le Conseil de Gérance nomme un président parmi ses membres.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication similaire, à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés,

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés,

13.4. Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution de modification des présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un e-mail) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'Article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Si la Société a plus de vingt-cinq Associés, une assemblée générale annuelle doit au moins être tenue chaque année en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915.

15. Distributions sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes à l'/aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée Générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. des présents Statuts, Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passif, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou jointventure, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée); et
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux; et

17.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit de la manière suivante:

Parts Sociales:

Immo invest HoldCo 2 S.à r.l.	12,500 Parts Sociales
Total:	12,500 Parts Sociales

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Immo invest HoldCo 2 S.à r.l., précitée, et ont été intégralement libérées par un versement en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) de sorte que cette somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) correspondant au capital social soit à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1. La personne suivante a été nommée Gérant Unique de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

Monsieur Stewart KAM CHEONG, gérant, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Ile Maurice), ayant sa résidence professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22757. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133823/523.

(150145291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Gamma 2011 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 161.419.

Le bilan, compte pertes et profits et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015131783/12.

(150142133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Garage Serge Jorge Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 12, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 69.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131784/10.

(150142226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Garnisseur d'Autos Mosar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 186.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131785/10.

(150142715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Ancelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.416,37.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.035.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 17 juin 2015

Il résulte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société du 17 juin 2015 que le siège social de la Société a été transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015.

L'adresse professionnelle des gérants suivants, de la Société, n'est plus au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg mais au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015:

- Séverine Michel
- Cédric Pedoni

Le siège social des associés suivants, de la Société, a été transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015:

- Anvilux 1 S.à r.l.
- Anvilux 2 S.à r.l.

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2015135410/22.

(150147410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Gassia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 121.704.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015131786/10.

(150142358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

GDF SUEZ LNG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Francis Bretmacher
Directeur Général

Référence de publication: 2015131788/11.

(150142362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Gennx Salford Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 181.014.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2015131792/12.

(150143005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 340.212,78.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.039.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2015131793/12.

(150142921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

GFC Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.628.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131797/9.

(150142643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Goodman Mikado Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 176.974.

—
Extrait des résolutions en date du 5 août 2015:

1. Il est mis fin en date du 22 juillet 2015 au mandat de gérant à savoir:

M, Philippe Van der Beken

2. Le gérant suivant est nommé en date du 22 juillet 2015 et cela pour une durée illimitée:

M. Emmanuel Vander Stichele, né le 3 juillet 1971 à Brugge (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Emmanuel Vander Stichele

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Christina Mouradian
Mandataire

Référence de publication: 2015134746/21.

(150145935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

GLN Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 84.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLN INVESTMENT

Signatures

Référence de publication: 2015131802/11.

(150142231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Foodco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.012.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.792.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 17 juin 2015

Il résulte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société du 17 juin 2015 que le siège social de la Société a été transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015.

L'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société, n'est plus au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg mais au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015:

- Séverine Michel, gérante de catégorie A
- Eddy Perrier, gérant de classe A

Le siège social des associés suivants de la Société, a été transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015:

- Toro Investment S.à r.l.
- Torisa S.à r.l.

Eddy Perrier

Gérant de classe A

Référence de publication: 2015135689/22.

(150146640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Go North S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 185.173.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131806/10.

(150142955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Greenfinch Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 188.167.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015131811/11.

(150141705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Greenfinch Capital Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 188.167.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 juillet 2015

Le Conseil d'Administration accuse réception des lettres de démission de M. Franck Sertic en tant qu'Administrateur de Classe A et de M. Ludwig Brandur Thor en tant qu'Administrateur de Classe B et décide de les accepter avec effet au 1^{er} juin 2015.

Le Conseil d'Administration demandera aux actionnaires de ratifier cette décision lors de la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015131812/17.

(150142092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Feel Hotels LuxCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 193.645.

Les associés a adopté la résolution suivante en date du 18 février 2015:

1. Les associés ont classifié les gérants en différentes classes comme suit: Madame Esther Coleman (demeurant au Luxembourg) comme gérant de classe A, Monsieur Paulus Bernadus Wilhelmus Leonardus Lamberts (demeurant au Luxembourg) comme gérant de classe A et Monsieur Arnold Louis Spruit (demeurant au Luxembourg) comme gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Pour Feel Hotels LuxCon S.à.r.l.

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2015132844/16.

(150143337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Greenfinch Global Invest Fund, S.C.A., SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 188.392.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 27 juillet 2015

Les actionnaires présents ou représentés décident à l'unanimité des voix de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé, Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, avec effet immédiat.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2015, qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015131814/17.

(150142091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Nsearch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 2, Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg B 67.786.

Im Jahre zwei tausend und fünfzehn, den sechzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in einer außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft "NSEARCH S.A.", mit Sitz in 6778 Grevenmacher, 2, Schaffmill eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“), Sektion B Nummer 67.786, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Edmond SCHROEDER, Notar mit dem Amtswohnsitz in Mersch, am 8. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 171 vom 16. März 1999. Die Statuten wurden zuletzt geändert durch den amtierenden Notar am 22. Mai 2012, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1765 vom 13. Juli 2012.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Henri DA CRUZ, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Isabell FELTEN, Angestellte berufsansässig in Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung

1. Löschung des Nennwerts der Aktien

2. Feststellung der Devisenumwandlung von LUF in EUR so dass das Gesellschaftskapital nun 30.986,69 EUR beträgt, vertreten durch 1.250 Aktien ohne Nennwert.

3. Aufstockung des Gesellschaftskapitals um 69.013,31 EUR (neunundsechzigtausend dreizehn Euro und einunddreißig Cent) durch Umwandlung der freien und verfügbaren Rücklagen in Gesellschaftskapital, um es von 30.986,69 EUR (dreißig tausend neunhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cent) auf 100.000,- EUR (einhunderttausend Euro) zu bringen, ohne Schaffung und ohne Ausgabe von neuen Aktien, durch Aufstockung des Buchwertes der bestehenden Aktien.

4. Änderung der Stückelung der Aktien, und Ersetzung der bestehenden Aktien durch 100.000 neue Aktien mit einem Nennwert von je 1,- EUR pro Aktie.

5. Austausch der 1.250 bestehenden Aktien durch 100.000 neue Aktien, wobei jede bestehende Aktie Recht auf 80 neue Aktien gibt.

6. Umwandlung der Inhaberaktien in Namensaktien

7. Feststellung der ungeteilten Erbengemeinschaft der Familie KUNZ, auf Grund der Offenkundigkeitsurkunde und Bestätigung von Notar Paul BETTINGEN

8. Abänderung und Neufassung der Satzung der Gesellschaft, um die obenstehenden Abänderungen zu integrieren, ohne den Zweck der Gesellschaft abzuändern und die Statuten den aktuellen gesetzlichen Vorgaben anzupassen.

9. Statutarische Nominierungen um die Mandate der Verwaltungsräte und des Kommissars zu bestätigen, und die von ihnen getroffenen Entscheidungen zu ratifizieren, welche bis zu diesem Datum genommen wurden.

IV.- Die Versammlung stellt fest, dass sämtliche Aktien der Gesellschaft vertreten sind, so dass auf die Einberufungsvorschriften verzichtet werden konnte. Die Aktionäre bzw. ihre Vertreter erklären, vor der Eröffnung hinreichend Kenntnis von der Tagesordnung dieser Hauptversammlung erhalten zu haben und verzichten ausdrücklich auf die in Art. 73 des Gesetzes vom 10. August 1915 festgelegten Fristen sowie darauf, die Wirksamkeit der Einberufung dieser Versammlung zu beanstanden.

V.- Alsdann wurden nach Beratung über die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Nennwert der Aktien zu löschen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest das nach der Devisenumwandlung von LUF in EUR, das Gesellschaftskapital nun 30.986,69 EUR (dreißigtausend neunhundert sechsundachtzig Euro und neunundsechzig Cent) beträgt, vertreten durch 1.250 (eintausend zweihundert fünfzig) Aktien ohne Nennwert.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um 69.013,31 EUR (neunundsechzigtausend und dreizehn Euro und einunddreißig Cent) durch Umwandlung der freien und verfügbaren Rücklagen in Gesellschaftskapital zu erhöhen, um es von 30.986,69 EUR (dreißig tausend neunhundertsechsundachtzig Euro und neunundsechzig Cent) auf 100.000,- EUR (einhunderttausend Euro) zu bringen ohne Schaffung und ohne Ausgabe von neuen Aktien, durch Aufstockung des Buchwertes der bestehenden Aktien.

Auf Grund des vorstehenden Berichtes des Verwaltungsrates, wird bestätigt dass die Gesellschaft zum heutigen Tage, mindestens über freie und verfügbare Reserven, in Höhe von 69.013,31 EUR (neunundsechzigtausend dreizehn Euro und einunddreißig Cent) verfügt.

Kopie dieses Berichtes wird nach gehöriger „ne varietur“ Signatur, gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital neu zu stückeln und beschließt die eintausend zweihundert fünfzig (1.250) bestehenden Aktien, ohne Nennwert, durch einhundert tausend (100.000) neue Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1,- EUR) pro Aktie zu ersetzen.

Jede (1) bestehende Aktie gibt Recht auf achtzig (80) neue Aktien.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die einhundert tausend (100.000) neue Inhaberaktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1,- EUR) in einhundert tausend (100.000) Namensaktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1,- EUR) umzuwandeln.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest dass die Aktien der Erbengemeinschaft KUNZ aufgeteilt werden so wie in der Offenkundigkeitsurkunde und Bestätigung von Notar Paul BETTINGEN vorgeschlagen wurde.

Der Verwaltungsrat erhält Vollmacht die nötigen Schriften, Eintragungen und Übertragungen im Aktienregister vorzunehmen um die vorstehenden Beschlüsse zu dokumentieren, und das Aktienregister zu aktualisieren.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Abänderung und Neufassung der Satzung der Gesellschaft, um die obenstehenden Abänderungen zu integrieren, ohne den Zweck der Gesellschaft abzuändern und die Statuten den aktuellen gesetzlichen Vorgaben anzupassen, welche folgenden Wortlaut erhält:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "NSEARCH S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher. Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonst wie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen, oder Immobilien-Transaktionen im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz- oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundert tausend Euro (100.000,- EUR), eingeteilt in einhundert tausend (100.000) Aktien von jeweils einem Euro (1,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat ("société anonyme à directoire et conseil de surveillance") und die Einmannaktiengesellschaft ("société anonyme unipersonnelle").

Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter ("administrateur unique") bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des Alleinverwalters rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Mittwoch des Monats Juni um 14.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn sich im Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer weniger als 10% des Stammkapitals befinden.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt:

(i) die Mandate der Verwaltungsräte und des Kommissars zum heutigen Tage, und für eine weitere Dauer von 6 Jahren zu bestätigen.

(ii) alle Entscheidungen die bis zum heutigen Datum der Aktionäre, des Prüfungskommissar und der Verwaltungsratsmitglieder genommen wurden, anzunehmen, und dementsprechend alle bereits getroffenen Entscheidungen zu ratifizieren

Dieser Beschluss wurde somit rechtskräftig genommen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 2.000,-Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Isabell FELTEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 juillet 2015. Relation GAC/2015/6280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015134023/199.

(150144257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

GRI Global Realty Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2015131815/10.

(150142811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Haas TCM of Luxembourg 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HAAS TCM of Luxembourg 4 S.à r.l.
Mandataire*

Référence de publication: 2015131825/11.

(150142286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Highbridge Mezzanine Partners Institutional Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.808.

RECTIFICATIF

Dépôt rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 Décembre 2013 enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, le 25 Juillet 2014, référence L140130376

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Juillet 2015.

Highbridge Mezzanine Partners Institutional Lux S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Proxy Holder

Référence de publication: 2015131829/17.

(150142471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Lux Rent A Car, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 18.772.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 30 juin 2015 à
Luxembourg*

L'Assemblée générale a pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée Générale décide de remplacer le commissaire aux comptes, la société H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social à Rue du Kiem, 163, à L-8030 Strassen, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B51.238 par la société THE CLOVER SA, ayant son siège social à Rue d'Arlon, 6 à L-8399 WINDHOF et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B149.293.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en l'année 2021.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015133074/16.

(150143565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.